

Monseigneur Patrick Chauvet

Curé de la Madeleine

Dimanche 12 février 2023

6^{ème} dimanche du Temps ordinaire – Année A

La Madeleine

Comment le Christ, Fils de Dieu et Dieu lui-même, aurait pu abolir la loi de Dieu reçue par Moïse au Sinaï ? Le Christ est la plénitude de la loi. Rappelez-vous l'épisode de la Transfiguration ; Le Christ est entouré de Moïse et d'Elie, la Loi et les Prophètes.

Le Christ est venu accomplir la Loi. Pour bien comprendre cette expression, il nous faut reprendre toute la pédagogie divine.

La première étape se situe sur le Sinaï. Dieu donne à son peuple les dix commandements ; ce sont les fondements ; c'est la première étape dans toute éducation ; l'enfant a besoin d'une discipline de vie. Nous connaissons les dégâts de l'enfant-roi ! l'enfant se structure par la loi ; c'est ainsi qu'il découvre les limites à ne pas franchir. L'école est essentielle pour mettre ces fondations.

Mais quittons l'école et retrouvons le sermon sur la Montagne. Le Christ veut nous faire passer à la deuxième étape. Dans ce discours, Jésus dénonce l'interprétation étriquée de la loi par les scribes et les docteurs. Jésus veut nous libérer de la loi qui culpabilise, mais qui ne sauve pas. Il propose donc la loi nouvelle, plus exigeante que le décalogue mais plus libérante car le Seigneur donne les moyens de l'accomplir par le don de l'Esprit.

Cette deuxième étape, en éducation, nous l'appelons le temps de la formation, l'apprentissage des vertus, du travail bien fait. C'est le temps de l'adolescence.

En vie spirituelle, nous découvrons la richesse des vertus théologiques et cardinales qui se développent grâce au don de l'Esprit.

N'oublions pas que le Christ est un bon pédagogue. Il nous donne donc la force pour accomplir la loi. Nous ne sommes plus dans l'ordre de la loi comme dans l'Ancien Testament, mais sous le régime de la Grâce.

Comment Jésus interprète-t-il la nouvelle loi ? D'abord, il engage son autorité : « *Eh bien, moi, je vous dis* ».

A propos du meurtre, il dénonce d'abord ce qui peut conduire au crime : la colère non maîtrisée, les insultes, l'escalade dans les propos remplis de haine. Jésus démontre que la colère est moralement coupable d'homicide ; la colère blesse le frère.

Ainsi, au temple, ce n'est pas la souillure intérieure qu'il faut d'abord écarter et purifier, mais le tort infligé à autrui. D'où l'importance de la réconciliation.

Quant à l'instruction sur l'adultère, il faut se situer dans les catégories juives, celles des relations avec autrui et non les catégories de pureté. Aussi, ce n'est pas pour se préserver de l'impureté que le disciple doit éviter l'adultère mais pour ne pas faire tort à une autre union conjugale. L'homme qui convoite la femme de son prochain, la recherche, la regarde pour la ravir, a déjà commis l'adultère.

Enfin, l'instruction sur la répudiation n'est pas un encouragement à renvoyer sa femme. Le Christ défend l'indissolubilité du mariage ! Mais ici, il veut défendre les droits de la femme sans pour autant se séparer de l'intention de la Torah.

Voilà l'accomplissement de la loi ; quelle sagesse !

« *C'est à nous que Dieu, par l'Esprit, a révélé cette sagesse.* »

Nous comprenons alors le mot de Saint Paul, la plénitude de la loi, c'est l'amour.